



Gestion des outils technologiques

Téléphone cellulaire

4. Protocole d'encadrement³

concernant l'Utilisation des téléphones cellulaires

En début d'année scolaire, le personnel rappelle le contenu de la *Directive concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de services scolaires où sont dispensés des services d'enseignement primaire et secondaire.*

Afin de bien connaître les interventions qui concernent une utilisation inadéquate du cellulaire, voici les étapes qui ont été déterminées et qui seront suivies par l'ensemble de l'équipe école.

Première et deuxième saisie

- L'intervenant.e entre l'intervention "Ne respecte pas les règles concernant le cellulaire" dans Mozaïk et remet le cellulaire au secrétariat
- Le secrétariat envoie un courriel aux parents avec TES en copie conforme
- Le ou la T.E.S. comptabilise dans le dossier de l'élève.
- Le parent doit venir chercher le cellulaire

Troisième saisie

- L'intervenant.e entre l'intervention "Ne respecte pas les règles concernant le cellulaire" dans Mozaïk et remet le cellulaire au secrétariat
- La direction rencontre l'élève lors de la troisième saisie seulement.
- La direction planifie une rencontre avec l'élève et le parent dans un délai raisonnable pour signature du contrat d'engagement et le cellulaire sera remis à ce moment.

Quatrième saisie

- L'intervenant.e entre l'intervention "Ne respecte pas les règles concernant le cellulaire" dans Mozaïk et remet le cellulaire au secrétariat
- Le secrétariat envoie un courriel aux parents avec TES en copie conforme
- Le ou la TES émet une étape de comportement.

Pour toute autre saisie, une analyse du dossier sera faite par l'équipe école et des mesures particulières seront mises en place.

³ Approuvé lors de la rencontre d'équipe du 28 mars 2025 et par le Conseil d'établissement le XXX.